

montre que la production répond à peine aux exigences des cours donnés aux trappeurs, sans compter l'accroissement de la demande qui surviendra avec l'approbation des nouveaux pièges.

La situation demeurera vraisemblablement la même tant et aussi longtemps qu'il n'existera pas de normes officielles au Canada ou à l'étranger. À ce moment-là, la fabrication en temps opportun de nouveaux pièges représenterait un débouché commercial pour les autochtones.

RECOMMANDATION 15

Le Comité recommande qu'un projet pilote autochtone de fabrication de pièges non cruels qui satisfont aux exigences de la CE soit mis de l'avant au Canada, selon des principes de rentabilité économique, et qu'il soit cofinancé par l'industrie et le gouvernement. Pour ce faire, le Comité demande instamment aux ministères des Affaires indiennes et du Nord canadien et de l'Environnement de recourir aux compétences en commercialisation et aux autres ressources du ministère de l'Industrie, Sciences et Technologie.

C. Recherche sur les pièges non cruels

Le programme de recherche sur les pièges auquel le gouvernement fédéral participe depuis vingt ans a pour but de résoudre un problème de longue date, soit de trouver des façons non cruelles de piéger les animaux. Le bien-être des animaux et le souci de ne pas leur infliger de douleurs indues en ont été les motivations principales.

Le montant de 3,8 millions de dollars que le ministère de l'Environnement a affecté au Programme pour la défense de l'industrie de la fourrure a été octroyé au Service canadien de la faune sur une période de cinq ans. On devait s'en servir pour poursuivre le programme de recherche et d'essai entrepris à Vegreville sous les auspices du programme précurseur, en 1985. À ce moment-là, l'Institut de la fourrure du Canada s'est joint au gouvernement de l'Alberta afin d'évaluer le côté mécanique des pièges et d'en juger l'aspect «non cruel» sur le terrain. La Fédération internationale du commerce de la fourrure, principal organisme international à faire pression en faveur de la fourrure d'élevage, y a injecté pour sa part 1,8 million de dollars.

Dans le contexte du programme permanent de recherche, on a conçu des pièges non cruels destinés à dix espèces d'animaux à fourrure : le castor, le coyote, le lynx, le raton laveur, le pékan, la martre, le renard roux, le renard